

<https://47.snuipp.fr/Droit-a-l-avortement>



Droit à l'avortement : Anniversaire

- Société -

Date de mise en ligne : samedi 23 septembre 2023

Dernière mise à jour : 16 janvier 2025

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Planning Familial 47

A l'occasion du 50e anniversaire de la loi Veil, dépénalisant le recours à l'avortement en France, adoptée le 17 janvier 1975, les bénévoles du Planning familial 47 ont le plaisir de vous convier au rassemblement qu'ils organisent :

Samedi 18 janvier 2025 à Agen, place Wilson, à partir de 15H00.



Anniversaire loi Veil

Nous serons heureux-ses de vous retrouver pour ce moment d'échanges, d'informations et de convivialité autour des discours de Simone Veil et de Gisèle Halimi mais aussi des questions qui restent d'actualité concernant la réalité de l'accès à l'IVG en 2025 en France, alors même que la "liberté" d'y recourir a été récemment inscrite dans notre Constitution.

Ensemble, nous restons vigilant-es afin qu'en dépit des propos nauséabonds qui manipulent et désinforment, cet accès et cette liberté perdurent. Nos corps, nos choix, pour toutes !

Communiqué de la FSU

50 ans de la Loi Veil : Un demi-siècle de progrès pour les droits des femmes !

2025 célèbre les 50 ans de la Loi Veil, un jalon historique dans la lutte pour les droits des femmes et le progrès social.

Cette loi, initiée de haute lutte par les associations féministes et adoptée en 1975, a permis aux femmes d'accéder au droit fondamental de disposer de leur corps.

A la suite, les organisations féministes, syndicales et politiques ont gagné des avancées significatives pour renforcer ce droit : suppression du délai de réflexion en 2016, prolongation des délais légaux en 2022 et inscription du droit

dans la Constitution en 2024.

Cet anniversaire, bien plus qu'un hommage, est le rappel de l'importance du combat féministe et syndical, des défis internationaux, et de l'urgence d'agir pour garantir un accès équitable à ce droit sur l'ensemble du territoire et dans le monde. La lutte pour un financement solide et renforcé des services publics, à hauteur des besoins, entre pleinement dans ce combat.

Alors que la France célèbre un demi-siècle de progrès, dans de nombreux pays, l'avortement reste interdit ou sévèrement restreint, exposant des millions de femmes à des risques majeurs pour leur santé et leur vie. Le cinquantenaire de la Loi Veil doit être un signal fort, une responsabilité collective pour agir en solidarité internationale et nous mobiliser pour inscrire ce droit dans la charte des droits fondamentaux en Europe. Protéger cet héritage, renforcer ce droit partout et le rendre accessible à toutes les femmes, en France comme ailleurs reste un objectif fort du mouvement social et la FSU s'y engage pleinement.

L'accès à l'IVG reste inégal sur le territoire, notamment dans les zones rurales, où les fermetures de centres IVG, de maternités de proximité et de centres médicaux entravent ce droit fondamental – en particulier pour les femmes les plus précaires et les plus éloignées des services publics.

À cela s'ajoutent des campagnes de désinformation persistantes et une stigmatisation encore trop fréquente par des groupuscules réactionnaires.

Pour lutter contre ces inégalités persistantes et qui s'aggravent du fait des politiques de sous-investissement dans les services publics, la FSU rappelle l'urgence de gagner un budget ambitieux pour investir dans tous les secteurs – en particulier dans la santé, dans l'Éducation et les secteurs du social.

Chaque fille, à l'École comme à l'Université, doit avoir accès à des informations rigoureuses et véridiques et à un accompagnement au besoin par des personnels formés. Chaque femme doit pouvoir avorter dans une structure de proximité. Les dernières études révèlent qu'en France, 20 % des femmes sont obligées de se rendre dans un autre département ou une autre région du fait de la rareté des structures, du manque de praticiens ou d'un délai d'attente trop long.

Se mobiliser pour des services publics élargis et renforcés avec des personnels en nombre suffisant et adossés à des métiers revalorisés – tant sur les salaires que les conditions de travail, est aussi un combat féministe !

Alors que le droit à l'avortement reste contesté et fragile : le cinquantenaire de la Loi Veil doit être un signal fort pour protéger cet héritage, le renforcer, et le rendre accessible à toutes les femmes, en France comme ailleurs. C'est une responsabilité collective et un impératif de justice sociale.

Bagnolet, le 16 janvier 2025

Collectif « Avortement en Europe, les femmes décident » [\[1\]](#)

17 JANVIER 1975, 17 JANVIER 2025 : LA LOI SUR L'AVORTEMENT A 50 ANS, UN GRAND PAS POUR LES DROITS DES FEMMES

17 janvier 1975 : une loi est enfin votée. Une loi qui n'aurait jamais vu le jour si le MLAC (Mouvement pour la Liberté de l'Avortement et la Contraception) n'avait pas porté ce combat.

Ce combat des femmes qui en avaient assez de voir leur vie gâchée par de multiples grossesses ou de devoir avorter dans de sordides conditions et parfois au péril de leur vie.

Ce combat, ce fut des avortements clandestins réalisés dans de bonnes conditions sanitaires, ce fut des départs collectifs et revendiqués en Angleterre, aux Pays Bas et en Suisse, ce fut de nombreuses manifestations.

Nous, mouvement féministe, soutenu par des médecins et par une large part de la société, avons lutté, agi, écrit, publié, filmé, dans l'illégalité et la légalité avant 1975 pour conquérir enfin ce droit fondamental.

C'est poussé par cette mobilisation importante que le gouvernement et des parlementaires ont accepté la pratique de l'avortement en France sous conditions strictes et restrictives, à l'essai, pour éviter que des femmes continuent à mourir dans la clandestinité et pour que l'« ordre public » soit rétabli. Simone Veil a porté la loi à l'Assemblée nationale avec beaucoup de courage contre les réactionnaires et fascistes de tous poils mais seule, elle n'aurait rien pu faire.

1975 a été une victoire des forces féministes et de progrès visant l'égalité entre les femmes et les hommes dans notre société. Et ces mêmes forces féministes ont dû lutter pour acquérir de nouveaux droits, faire évoluer la loi pour qu'elle réponde vraiment aux droits des femmes.

A l'heure actuelle, sont à l'œuvre au niveau national et international, des forces traditionalistes, d'extrême droite, soutenues par des religieux comme le pape. Elles pervertissent les mots liberté, vie et même féminisme. Aux USA, les juges de la Cour Suprême nommés par Trump ont rendu l'avortement impossible au niveau fédéral et de nombreux États en ont supprimé l'accès. En Argentine, le président Milei veut faire de même.

Constitutionnalisation ou pas, rien n'est jamais acquis définitivement. De nombreux pays refusent toujours le droit à l'avortement.

De nombreux pays refusent toujours le droit à l'avortement. En Pologne ou dans certains états des USA, toute complication de la grossesse (arrêt spontané foetal par exemple) ou toute grossesse pathologique nécessitant une interruption peuvent passer pour un avortement que les médecins refusent alors de faire. Des femmes meurent par absence de soins.

Nous n'oublions pas ces générations de femmes en France à qui la société refusait ce droit.

Nous voulons que nous et les générations futures, partout dans le monde, puissions choisir librement d'être enceintes ou pas, d'être mère ou pas, dans des conditions sanitaires dignes et protectrices.

Toutes concernées, nous « célébrons » la loi de 1975 sur l'avortement.

Collectif Avortement en Europe, les femmes décident.

[1] APEL-Egalité, Association féministe CULTURE ÉGALITÉ, Association Mémoire traumatique et victimologie, Association nationale des centres d'interruption volontaire de grossesse, Association nationale des sages femmes orthogénistes, CFDT, CGT, Collectif national pour les droits des femmes, Collectif 65 Droits des Femmes, Collectif CIVG Tenon, Coordination des associations pour le droit à l'avortement et la contraception, Coordination française pour le Lobby Européen des Femmes, Les Écologistes 06, ENSEMBLE' Mouvement pour une Alternative de Gauche Écologiste et Solidaire, Entrellesparis, Femmes Égalité, Femmes solidaires, Fondation Copernic, Forum Femmes Méditerranée, La France Insoumise, FSU, Gauche Ecosocialiste, Las Rojas, Ligue des Femmes Irlandaises pour la Démocratie -LFID, Maison des femmes de Paris, Maison des Femmes Therese Clerc, Marche Mondiale des Femmes, #NousToutes, NPA-l'Anticapitaliste, Osez le Féminisme, Parti Communiste des Ouvriers de France, Partido Feministas al Congreso, PCF, Planning familial, RAJFIRE, Réseau féministe "Ruptures-.", Skb Union des femmes Socialistes, Stop aux Violences Obstétricales et Gynécologiques France, Syndicat National des Jeunes Médecins généralistes, L'Union étudiante, Union syndicale Solidaires.